la force syndicale
en Essonne

Pour toute information :
DAVID Tél : 07 69 45 57 42
ISMAHEN Tél : 07 49 56 51 66
AURORE Tél : 07 69 35 82 68
91snudifo@gmail.com

infos RIS →

R.I.S. VISIO

Réunion d'Information Syndicale
MOUVEMENT INTER
(permutations informatisées)
MARDI 10 novembre 2026
de 18h00 à 21h00 – en VISIO
RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS
INSCRIPTION INDISPENSABLE

Rassemblons-nous pour défendre nos revendications, notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État, *participons aux RIS du SNUDI FO 91 !*

Vous demandez une mutation dans un autre département ? Barème, vœux, priorités, rapprochement de conjoints, situation de handicap… Nous ferons le point ensemble et vous pourrez poser toutes vos questions au cours de cette RIS.
Vous pourrez témoigner, déposer vos dossiers, vous organiser pour résister et revendiquer.

Inscrivez-vous sur le site du SNUDI FO 91 :
lien court ↓
snudifo91.fr/ris-inter

Pas encore adhérent ? Adhérez en ligne :
lien court ↓
snudifo91.fr/adherer

INSCRIPTION INDISPENSABLE

Cette RIS en visio est réservée aux adhérents du SNUDI FO 91 : si vous n'êtes pas encore adhérent, adhérez en ligne avant de vous inscrire. Tous les PE (stagiaires, titulaires ou contractuels) ont droit de déduire 3 demi-journées de Réunion d'Information Syndicale par an.

Ces heures de R.I.S. sont déductibles des 108 h.

Notamment des animations pédagogiques imposées !
Il faut s'inscrire aussi sur DSDEN 91 | Colibris - Académie de Versailles
https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/dsden-91/
Cliquer sur CA-A1D Autorisations d'absences 1D
Ensuite, dans motif de la demande, il faut sélectionner :
6) Raisons syndicales puis Réunion d'information syndicale
Dans détail de la demande, écrire : « Participation à la RIS du mardi 10 novembre 2026 de 18h00 à 21h00 ».
Dans un 2nd temps, faire une nouvelle déclaration sur Colibris, sélectionner en motif « RIS » et noter en commentaire : « La RIS du 10 novembre 2026 viendra en déduction de X » pour pouvoir déduire ses heures de RIS de ses 108 h.

Vous pouvez participer à une RIS sans en informer votre IEN mais en ce cas vous ne pourrez pas déduire les heures de réunion de vos 108 h.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI FO 91 défend les droits de tous les collègues